

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 3 avril 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 20, 21 et 22 mars 2018**

**2018 V153** Vœu relatif au Centre Educatif et de Formation Professionnelle d'Alembert.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant l'activité du Centre Educatif et de Formation Professionnelle (CEFP) d'Alembert, qui assure une mission d'accompagnement éducatif et de formation professionnelle des jeunes confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance;

Considérant qu'une soixantaine de jeunes parisiens suit actuellement une formation au sein du CEFP, dont 28 accueillis en internat, sous la responsabilité quotidienne de 67 agents;

Considérant la qualité de l'offre pédagogique déployée par les professionnels du CEFP, préparant les jeunes au métier d'assistant technique en milieu familial et collectif et au métier d'agent de logistique;

Considérant le report du lancement des travaux de rénovation du CEFT d'Alembert prévus en 2019 à 2021;

Considérant l'état de vétusté du site et l'étude en cours par les services de la Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé de la ville de Paris sur l'impact du décalage du calendrier de travaux sur les conditions d'accueil des jeunes et sur les conditions de travail des agents;

Considérant le cout substantiel de l'opération de rénovation initialement prévue, revue une première fois à la baisse dans le cadre du projet adopté en 2016 à hauteur de 21 millions d'euros pour un lancement des travaux en 2019, et le risque de voir la charge budgétaire augmenter à nouveau compte tenu du décalage des travaux;

Considérant qu'au-delà des travaux de rénovation à effectuer, les charges d'entretien de ce site classé au patrimoine historique de la ville de Montévrain sont importantes, puisqu'il s'agit d'une Surface bâtie d'environ 5000m<sup>2</sup> sur une parcelle de 3,5 hectares pour une occupation réelle par l'activité du CEFP de 64% de l'espace immobilier, et que les possibilités d'extension ou de reconstruction sont limitées compte tenu des nombreux espaces boisés et des contraintes inscrites au PLU;

Considérant la volonté de la Ville de Paris de maintenir l'activité éducative et pédagogique proposée par le CEFP d'Alembert tout en garantissant des conditions satisfaisantes d'accueil des jeunes confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance;

Considérant que la qualité de la prise en charge et l'accompagnement vers l'insertion des jeunes confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance sont des priorités du schéma parisien de prévention et protection de l'enfance;

Ainsi, sur proposition de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que la Ville de Paris recherche d'ores et déjà, en parallèle de l'étude d'impact du report des travaux, un autre site qui permettrait de relocaliser l'activité du CEFP dans les meilleurs délais;
- Que les services de l'aide sociale à l'enfance de la Ville de Paris engage une réflexion sur le projet éducatif et pédagogique afin de consolider le cursus de formations qualifiantes proposé et diversifier les modalités de prise en charge en fonction des besoins spécifiques des jeunes en voie d'autonomisation;
- Que la Ville de Paris définisse un calendrier de travail et de dialogue avec les professionnels et les jeunes du CEFP, et s'engage à présenter l'ensemble de ces échanges au Conseil de Paris avant l'été.